



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**



APPEL A PROJETS 2025

Accompagnement au déploiement du dispositif SESAME

(Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement)

en Hauts-de-France

**DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE
DE LA JEUNESSE DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT
HAUTS-DE-FRANCE**

Pôle des Métiers de l'Animation et du Sport

Clôture de l'appel à projets : 04 juin 2025

DRAJES HAUTS- DE-FRANCE

Pôle des Métiers de l'Animation et du Sport

DRAJES HAUTS-DE-FRANCE Rectorat de Lille / DRAJES - PMAS – 144 rue de Bavay – BP 709 – 590399 LILLE CEDEX

Le dispositif **SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement)** est un outil de construction de parcours professionnel, un dispositif d'accompagnement dans un parcours conduisant à une qualification donnant accès au métier d'éducateur sportif ou d'animateur. Il permet d'offrir à chacun des jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent). Ce dispositif peut, le cas échéant, se traduire par la mobilisation de soutiens financiers.

Sésame est un dispositif initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le cadre des mesures prises par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) en 2015. Cette mesure s'appuie sur le constat que les activités sportives ou socio-culturelles encadrées mises en œuvre par les associations ou les collectivités sont vecteurs de transmission de valeurs, de mixité sociale et constituent un réel levier éducatif. Par ailleurs, ces activités peuvent s'inscrire dans un parcours vers la professionnalisation permettant aux jeunes d'acquérir des expériences bénévoles et/ou salariés. Ce dispositif a été intégré au plan « Citoyens du sport » des mesures Héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur la période 2017-2024 avec un objectif de 5 000 nouveaux jeunes formés aux métiers du sport.

Il s'est inscrit en 2021 et 2022 dans le volet Cohésion Sociale du Plan de Relance déployé dans le contexte sanitaire et économique de l'époque. À ce titre, il a bénéficié d'un financement complémentaire de 12 millions d'euros pour accompagner, dans des parcours individualisés et adaptés, 3 000 jeunes ayant un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif et de l'animation.

2023 marque l'arrêt de l'abondement de France Relance. Cependant le dispositif SESAME a bénéficié du cadre de la feuille de route « développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport ». Des crédits complémentaires ont été attribués en complément de l'enveloppe JS en 2023 et 2024. Les objectifs quantitatifs sont restés inchangés. En 2024, le critère lié au niveau de pratique a été supprimé.

LES ORIENTATIONS NATIONALES

L'instruction du 4 mars 2021 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2021 (publication au BO ENJS du 18 mars 2021) précise les contours de la mise en œuvre. Les publics éligibles devraient être identiques en 2025 par rapport à 2024 (en attente de diffusion de la note d'actualisation 2025 définissant les modalités définitives du déploiement 2024 (critères d'éligibilité, orientations prioritaires, objectifs et moyens du déploiement 2024)).

LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF SESAME EN HAUTS DE FRANCE EN 2025

LES PRIORITES D'ACTION

- 1-Cibler les jeunes les plus en difficultés
- 2-Respecter les publics cible
- 3-Favoriser une approche globale, une synergie avec les autres contributeurs
- 4-Prioriser un statut rémunéré
- 5-Favoriser la sortie positive et l'insertion professionnelle des bénéficiaires

LES PUBLICS ELIGIBLES

SÉSAME est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus sur l'ensemble du territoire métropolitain (avec une extension possible jusqu'à 30 ans non révolus en cas de difficultés d'insertion particulières, dans la limite de 5 % du nombre d'entrants-**Régime dérogatoire décision DRAJES**) et 16-30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap, ayant un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif ou de l'animation et répondant à l'un des critères d'éligibilité suivants :

- résidant en zone prioritaire: QPV, ZRR ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR et dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.
- OU rencontrant des difficultés sociales et économiques ;
- OU en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant.

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS : Non connus à ce jour.

LES AXES DE DEPLOIEMENT : Dans le cadre du déploiement du dispositif SESAME en Hauts-de-France, trois axes spécifiques et complémentaires sont développés :

Axe 1 - La construction d'étapes préalables et complémentaires, type préformation

Axe 2 - Le soutien financier à la formation professionnelle (TFP, CQP, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, CC)

Axe 3 - L'accompagnement individualisé et renforcé (accompagnement au processus d'apprentissage, tutorat) (CPJEPS, BPJEPS)

Cet appel à projet en Hauts-de-France porte sur **les 3 axes**.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET SESAME 2025 HAUTS-DE-FRANCE

Axe 1 - La construction d'étapes préalables et complémentaires, type préformation

Présentation de la préformation aux métiers du sport et de l'animation

Le positionnement définit un parcours individuel de qualification. Dans certains cas, le passage par une ou plusieurs étape(s) préalable(s) à l'entrée en formation qualifiante peut être nécessaire afin d'éviter les situations d'échec, de travailler sur la clarification du projet professionnel et l'acquisition des prérequis pour entrer en formation qualifiante.

Deux parcours peuvent être proposés pour formaliser son parcours professionnel pour préparer et sécuriser son entrée dans une formation qualifiante

- **Parcours préformation 1** - Préformations (en direction de toutes structures)
- **Parcours préformation 2** - Parcours clés en main (en direction du mouvement sportif)

Par « **parcours clés en main** », il faut entendre la conception et la mise en place de parcours individuels ou collectifs de qualification et de formation. Ces actions de professionnalisation sont menées en réponse à des problématiques de relance de l'activité suite à la crise sanitaire, de recrutement sur les territoires des Hauts-de-France en lien avec le projet de développement d'une discipline sportive (ex. métiers en tension comme les métiers de l'eau), un secteur d'activité, une restructuration de services ou un déploiement de nouveaux services liés à l'animation sportive ou socio-sportive à l'échelle d'un territoire, une réponse aux besoins d'encadrants liés à la construction d'un nouvel équipement sportif...

Exemples de parcours : animateur spécialiste « métiers de l'eau » : immersion professionnelle, diplômes fédéraux, PSC1/PSE1, BNSSA, BPJEPS AAN.... / animateur pluridisciplinaire : immersion professionnelle, BAFA, diplômes fédéraux, PSC1, CQP animateur loisirs sportifs...

Nature du projet

Le projet doit être formalisé sur la base des différents éléments indiqués **en annexe**.

Il doit cependant intégrer les caractéristiques suivantes selon le parcours visé :

<u>PARCOURS PREFORMATION 1</u> <u>Préformations</u> <i>(sur les 5 départements en HDF)</i>	<u>PARCOURS PREFORMATION 2</u> <u>Parcours clés en main</u>
1- Structures éligibles	
Toutes structures – spécialisées ou non dans les secteurs de l'animation socio-éducative et du sport - en capacité de répondre à cet appel à projet : organisme de formation certifié QUALIOPI, association, maison de quartier, centre social...	Toutes instances déconcentrées des fédérations sportives ou des fédérations affinitaires.
La réponse peut être apportée par une structure ou un consortium de répondants. Dans le cas de consortium, joindre la convention.	
Le porteur doit être en capacité de mettre en œuvre seul (ou en partenariat) un parcours sans couture, pour chaque jeune dont il aura organisé le repérage au sein des réseaux locaux.	
Le porteur devra donc proposer un projet fédérateur, en s'appuyant sur les partenaires des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle, et ceux de la Politique de la ville, les réseaux associatifs et les collectivités...	
2- Nature du projet	
Un accompagnement personnalisé des jeunes sur des projets dans les secteurs du sport et/ou de l'animation socio-éducative.	Un accompagnement personnalisé des jeunes sur des projets dans les secteurs du sport et/ou de l'animation socio-sportive.
Préparatoire aux métiers (remise à niveau, découverte des milieux et des filières de formation, immersion professionnelle - mise en mots sur des expériences, acquérir un vocabulaire professionnel et identifier les différentes dimensions du métier : public, structure, activité, réglementation..., construire des repères professionnels adaptés au secteur concerné, aide à la clarification du projet professionnel) ; Pré-qualification (PSC1/PSE1, BAFA/BAFD, diplôme fédéral, surveillant de baignade, BNSSA, attestation savoir rouler à vélo...) ; Préparation professionnelle (préparation aux tests d'entrée en formation d'Etat, construction d'un plan de financement, aide à la recherche d'une structure d'accueil et d'un contrat) ; Sensibilisation à des thématiques d'actualité (dimension éducation à la citoyenneté, égalité et mixité, lutte contre la radicalisation, santé, éducation à l'environnement et au développement durable, à la transition écologique).	
*NB : SESAME n'est pas un financement BAFA pour travailler pendant les vacances.	

Remobilisation (confiance en soi, affirmation et estime de soi, communiquer, détecter ses talents...);	Formation professionnelle (TFP, CQP**) **NB : le certificat de qualification professionnelle (CQP) constitue un levier vers l'emploi et/ou une 1ère étape vers un diplôme d'Etat.
Une promotion peut varier entre 06 et 12 jeunes avec mixité du public.	Une promotion ne dépasse pas 12 jeunes avec mixité du public.
La présence des jeunes dans la préformation peut varier entre 2 et 6 mois .	Un parcours de professionnalisation peut varier entre 18 et 24 mois .
Le volume horaire de la préformation peut varier entre 200 heures et 400 heures . Il comprendra une période en immersion professionnelle.	Le volume horaire de la préformation ne dépassera pas 400 heures . il comprendra une période en immersion professionnelle.
Des temps collectifs et des temps individuels peuvent être combinés au sein de la promotion. Dans tous les cas de figure, c'est le projet individuel du jeune qui prime .	
La localisation de l'intervention est ciblée sur le territoire de chaque département. L'opérateur propose une organisation territoriale qui implique d'entrer dans une démarche de non concurrence avec les actions SESAME déjà existantes ou développées en 2025. Pour les parcours 2 « clés en main » : cette organisation territoriale peut s'appuyer sur un découpage infra-territorial du territoire cible permettant d'assurer un maillage du dispositif (ex. projet d'une ligue ou d'un comité régional déclinée à l'échelle départementale, ou sur des territoires bien précis (ex. : littoral, plans d'eau...), ou projet d'une structure à l'échelle de deux départements ciblés ZRR autour d'une thématique de tourisme sportif, ciblés QPV autour du sport santé bien-être...).	
Des temps d'échanges entre les promotions SESAME du département sur des moments clés, sur des thématiques fortes, sur un évènementiel... peuvent être envisagés. Ces temps d'échanges peuvent être propices à l'émergence d'une communauté SESAME à l'échelle du département (parcours 1) ou du secteur d'intervention (parcours 2).	
3- Financement	
Le budget de l'action est établi sur les coûts réels et sur la base d'un nombre de jeunes à accompagner durant la période de référence (possibilité de cofinancements). Une subvention de 2 000 euros <u>en moyenne</u> par jeune peut servir à ce calcul. L'action est financée pour une durée de 12 mois. L'opérateur doit être en capacité de démarrer l'action <u>prioritairement le 1 septembre 2025</u> de telle manière que les objectifs quantitatifs projetés de nouveaux entrants soient atteints en 2025. La poursuite ou la finalisation des parcours vers une formation professionnelle pourra faire l'objet d'une prise en charge ultérieure. Toute entrée dans le dispositif SESAME est validée par les services JES. La procédure de remontées des effectifs et l'outillage associé seront communiqués par la DRAJES HDF.	
Nb : En l'absence de la note d'actualisation 2025 fixant les objectifs et, au vu des 1ères notifications de crédits, les parcours Sport seront <u>plus importants</u> par rapport au parcours Animation.	

Axe 2 – Le soutien financier à la formation professionnelle (TFP, CQP, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, CC)

Pour les TFP, CQP, CPJEPS, BPJEPS et DEJEPS : Une aide individuelle sur les coûts pédagogiques peut-être envisagée à hauteur de 2 000 € en moyenne par jeune par an. Une prise en charge complémentaire forfaitaire de 500 € sur les frais annexes (transport, hébergement, restauration) peut être envisagée sur les CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS ; étude au cas par cas en fonction de la situation du jeune.

Pour les CC : Une prise en charge individuelle sur les coûts pédagogiques peut être envisagée à hauteur d'environ 80 % du coût total et ce, dans la limite de 1 000 euros maximum par jeune.

Ces aides individuelles peuvent intervenir en complément d'autres financements de droit commun mobilisés en amont, et ce en fonction des crédits disponibles et des demandes formulées.

Structure éligible : Les organismes de formation certifiés QUALIOPI dispensant les formations professionnelles concernées.

Une attention particulière sera portée aux actions de formation proposant des leviers à même de favoriser la réussite du stagiaire (aide à la définition du projet professionnel, aide à la recherche de la structure d'accueil ou à un contrat, et toute initiative destinée à mobiliser les jeunes et à limiter les abandons). Une attention particulière sera portée sur l'évaluation des parcours des jeunes, notamment en sortie de formation.

Description du projet :

Par secteur d'activité (sport, animation)

- **Intitulé complet du ou des diplôme(s) concernés**

- **Nature prévisionnelle de l'utilisation des crédits** : part formation, part frais annexes (si besoin)
- **Nature des parcours** :
 - Poursuite de parcours 2024 (jeunes déjà inscrits dans SESAME au 31/12/2024),
 - Nouveaux parcours 2025 ou nouveaux entrants 2025 (jeunes dont l'entrée dans SESAME coïncident avec l'entrée sur la formation professionnelle envisagée).
 - Poursuite de parcours 2025 (jeunes « nouveaux entrants 2025 » qui devraient rentrer dans l'année sur la formation professionnelle mais qui ont fait l'objet d'une préformation en amont mise en œuvre par l'opérateur lui-même ou un opérateur autre tout cela sous conventionnement DRAJES)
 - **Caractéristique des parcours** : Dates, volumes horaires, rubans pédagogiques, budgets en incluant les co-financements / Modalités de suivi du parcours et évaluation qualitative (indicateurs)

L'action de formation doit démarrer avant la fin de l'année 2025 de telle manière que les effectifs projetés de nouveaux entrants soient atteints en 2025. Toute entrée dans le dispositif SESAME est validée par les services JES. La procédure de remontées des effectifs et l'outillage associé seront communiqués par la DRAJES HDF.

Axe 3 - L'accompagnement individualisé et renforcé (accompagnement au processus d'apprentissage, tutorat) (CPJEPS, BPJEPS)

A titre exceptionnel, une prise en charge sur les coûts pédagogiques peut-être envisagé à hauteur de 2 000 euros en moyenne par jeune. Il ne s'agit pas de financer des heures de cours supplémentaires mais bien d'assurer un véritable accompagnement du jeune engagé en formation professionnelle. L'accompagnateur est chargé d'animer des séquences réflexives pour développer son raisonnement, mettre en mots son expérience en situation productive, de les traduire sur un écrit professionnel. L'accompagnement doit être justifié et identifiable. Si un jeune est éloigné des prérequis à l'entrée en formation, il est souhaitable de le rediriger vers une préformation.

Structure éligible : Les organismes de formation certifiés QUALIOPI dispensant les formations professionnelles concernées.

Description du projet :

Par secteur d'activité (sport, animation)

- **Intitulé complet du ou des diplôme(s) concernés**
- **Nature prévisionnelle de l'utilisation des crédits** : part formation
- **Nature des parcours** :
 - Poursuite de parcours 2024 (jeunes déjà inscrits dans SESAME au 31/12/2024),
 - Nouveaux parcours 2025 ou nouveaux entrants 2025 (jeunes dont l'entrée dans SESAME coïncident avec l'entrée sur la formation professionnelle envisagée).
 - Poursuite de parcours 2025 (jeunes « nouveaux entrants 2025 » qui devraient rentrer dans l'année sur la formation professionnelle mais qui ont fait l'objet d'une préformation en amont mise en œuvre par l'opérateur lui-même ou un opérateur autre tout cela sous conventionnement DRAJES)
- **Caractéristique et modalités de l'accompagnement, suivi et évaluation** (1 fiche par candidat)

L'action d'accompagnement doit démarrer avant la fin de l'année 2025. Toute entrée dans le dispositif SESAME est validée par les services JES. La procédure de remontées des effectifs et l'outillage associé seront communiqués par la DRAJES HDF.

LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTRACTUALISATION

- Inscription dans une démarche multi-partenariale, dans les orientations nationales & régionales. Les partenaires mobilisés visent à toucher les publics cibles et à optimiser l'employabilité des jeunes et la réussite des parcours.
- Effort de repérage des jeunes susceptibles de bénéficier du dispositif.
- Recherche de la mixité du public, du lien avec le service civique.
- Mise en œuvre pédagogique, administrative et financière du dispositif (Positionnement et entrée dans le dispositif, parcours individuel de formation vers une qualification professionnelle).
- Mise en œuvre d'un programme de préformation dans le sport et/ou l'animation socio-éducative.
- Accompagnement des projets individuels des jeunes.
- Accompagnement vers la préformation et/ou l'accès à une formation professionnelle, ou vers une réorientation professionnelle avec une mise en relation des opportunités d'emploi ou de formation pendant et après le parcours.
- Cohérence entre les parcours proposés, le nombre d'heures mobilisées et le coût par jeune.
- Capacité à capter d'autres financements, à mobiliser les dispositifs de droit commun.
- Evaluation de l'action et mesure du devenir des jeunes jusqu'à 6 mois après leur sortie du parcours.
- Aucune utilisation des données des bénéficiaires à d'autres fins que celles poursuivies par le dispositif, respect de la réglementation des données à caractère personnel en vigueur.
- Communication dans le respect de la charte graphique et après validation des services JES.
- Restitution des éléments d'information relatifs à l'avancée du projet sur demande des services JES (renseignement des entrées et actualisation des parcours **au fil de l'eau** afin d'assurer le reporting auprès du ministère via Plat'Form

SESAME. La procédure de remontées des effectifs et l'outillage associé seront communiqués par la DRAJES HDF. Un accès à la plate-forme RESANA sera ouvert. Il contiendra des ressources utiles au déploiement du projet et sera alimenté par l'opérateur des documents utiles au suivi du projet (articles de presse, livret itinéraire, compte-rendu des comités de pilotage, point intermédiaire...).

- Participation à des instances de concertation, des groupes de travail (échanges de pratique, capitalisation expérience...), à des invitations (témoignage, promotion SESAME) à l'invitation de la DRAJES.
- Désignation d'un correspondant SESAME au sein de la structure.

Modalités de réponse à l'appel à projet

Date limite de retour : 04 juin 2025

Liste des documents à transmettre : ■ Projet de préformation, de formation... 2025/2026

■ Demande [Cerfa n° 12156*05](#) de subvention + Projet détaillé

■ Compte-rendu d'action [Cerfa 15059*02](#) de subvention + Bilan qualitatif

1 dossier cerfa par opérateur / 1 fiche par action / Préciser axe, parcours (sport ou animation), nature de l'action, territoire d'intervention et discipline.

Transmettre l'ensemble des documents par mail sur la boîte institutionnelle SESAME HDF :

drajes-sesame@region-academique-hdf.fr

Les réponses à l'appel à projet ne seront instruites que sous réserve de la complétude du dossier et des éléments demandés ci-dessus.

Modalités de conventionnement

Une sélection des répondants sera effectuée en juin 2025. La convention SESAME sera annuelle.

Pour tout renseignement complémentaire, Mireille LABROY – 07 88 64 94 83 – mireille.labroy@region-academique-hdf.fr

ANNEXE – ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET

(PREFORMATIONS & PARCOURS « CLES EN MAINS »)

Liste des informations – a minima – à faire figurer dans le projet de préformation :

- Présentation du porteur de projet (caractéristiques, actions majeures, antériorité dans le dispositif, expérience précédente dans ce type de projet, spécificité locale...)
- Présentation du (ou des) personne(s) en charge de la mise en œuvre du projet (identité du correspondant SESAME)
- Passerelles éventuelles avec les projets de la structure
- Identification des partenaires du consortium et rôles de chacun-convention (le cas échéant) ;
- Passerelles éventuelles avec d'autres dispositifs (ex. : service civique, Contrat Engagement Jeunes, E2C/EPIDE, La Promo 16-18, lutte contre le décrochage scolaire, POEC, Prépa-apprentissage, PAEE, PEC, contrat d'apprentissage, PRF, ANS Emploi...)
- Modalités de collaboration avec le réseau de partenaires
- Modalités de coopération avec les organismes de formation
- Analyse du (ou des) territoire(s) ciblé(s)
- Perspectives et besoins d'emploi sur le territoire (ex : besoins d'emploi actuels ou à venir dans une filière / spécialité)
- Actions de communication (actions, supports et calendrier prévisionnel/ruban pédagogique)
- Volume de bénéficiaires et volume horaire théorique de la préformation
- Sélection et positionnement des bénéficiaires
- **Présentation du projet d'accompagnement** faisant figurer, a minima :
 - ⇒ Les différentes phases ou actions prévues
 - ⇒ Les modalités d'accompagnement collectif et individuel
 - ⇒ Les intervenants ou structures mobilisé(e)s, les structures potentielles d'accueil et leurs tuteurs (repérage, remobilisation, immersion professionnelle, sécurisation des parcours, mise à l'emploi...) ;
 - ⇒ Les pré-qualifications (PSC1, BAFA, diplôme fédéral, BNSSA, diplôme professionnel...)
 - ⇒ Les relations avec les partenaires (ex : mission locale, France Travail, association, collectivités, délégués du Préfet, entreprises...)
 - ⇒ Un calendrier prévisionnel / Un ruban pédagogique
 - ⇒ Le budget prévisionnel du projet (préciser le mode de calcul des dépenses et les sources éventuelles de recettes) via dossier CERFA